

*L'adressage normalisée*

# Les Enjeux de l'adressage normalisé

## Rapidité d'intervention des services d'urgences

- Rapidité d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre
- Visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site ( eau , accès ...)

## Efficacité dans l'acheminement du courrier et des colis

- Nombreux courriers retournés faute d'une adresse correcte
- Développement du commerce en ligne

## Optimisation des services

- Services à la personne : professionnels du soin, aide à domicile
- Déploiement des réseaux ( Eau, télécoms, très haut débit accès à l'offre fibre ....)
- Collecte des déchets

## Navigation

- Généralisation de l'usage des GPS

# Rappel une adresse

**Ligne 1 : Identité du destinataire :**

Civilité, Titre ou Qualité + Prénom et Nom

**Ligne 2 : Complément d'identification du destinataire ou du point de remise :**

N° d'appartement ou n° de boîte aux lettres, Escalier, Couloir, Etage

**Ligne 3 : Complément d'identification du point géographique :** Entrée, Tour, Immeuble, Bâtiment, Résidence...

**Ligne 4 : N° et LIBELLE DE LA VOIE**

**Ligne 5 : LIEU-DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION**

(par exemple : poste restante, boîte postale, ...)

**Ligne 6 : CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION**

● toujours indiquer l'adresse de l'expéditeur en haut à gauche ou au dos



- ① Monsieur Jean DELHOURME
- ② Chez Mireille Copeau Appartement 2
- ③ Entrée A Bâtiment Jonquille
- ④ 25 RUE DE L EGLISE
- ⑤ CAUDOS
- ⑥ 33380 MIOS

# Les principes généraux

- L'adressage est obligatoire pour les communes de plus de 2000 habitants
- Il appartient au conseil municipal de délibérer sur le nom des rues, chemins, routes ...
- La dénomination des voies est à la charge de la commune ainsi que la première numérotation, le propriétaire est ensuite chargé de son entretien et de son renouvellement si besoin .
- Les propriétaires de maison ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices de noms de rues sur leur maison

## En pratique

- Le type de numérotation métrique a été choisie, soit la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Cette numérotation permettra d'intercaler de nouveaux numéros lors d'une nouvelle construction ou d'une réhabilitation de bâtiment sans risque de créer des numéros bis ou ter.
- Les numéros pairs sont à droite et les numéros impairs sont à gauche
- Type de voies retenues : route, chemin, place, allée, côte. Mais pas de périphérique, quai, avenue .....
- La numérotation est croissante en partant de la mairie sauf .....
- Les démarches vers les institutions : pompiers ,SAMU,,IGN, finances, bases adresse nationale, INSEE.. seront assurées par la mairie.
- Vous aurez à informer de votre nouvelle adresse vos fournisseurs d'énergie ( eau, électricité, téléphone ) , assurances ,mutuelles, informations disponibles sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr). et effectuer la mise à jour des cartes grises de vos véhicules.

# Des exemples

Schéma 1

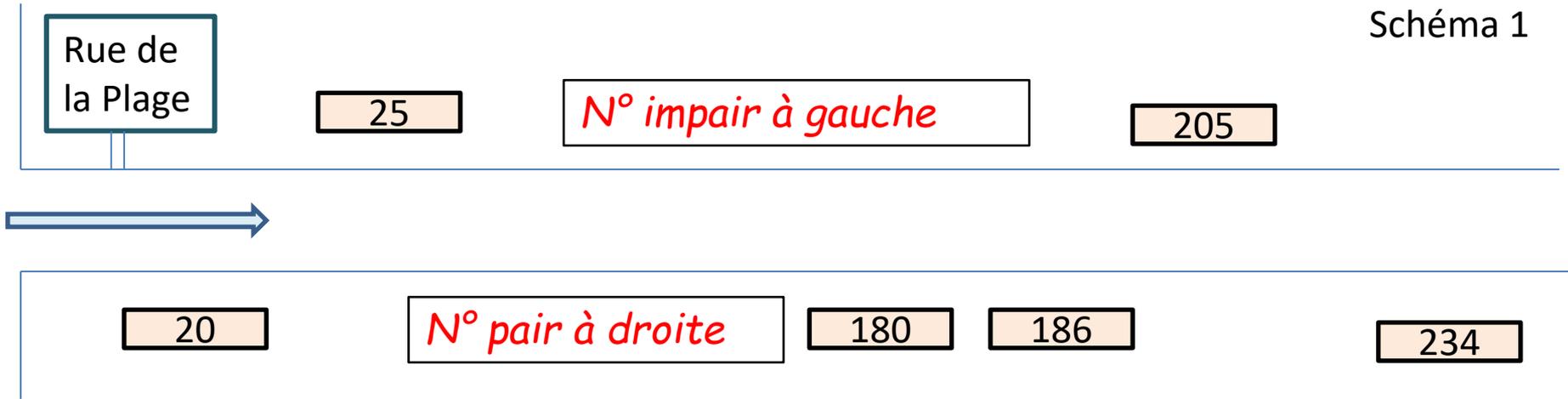
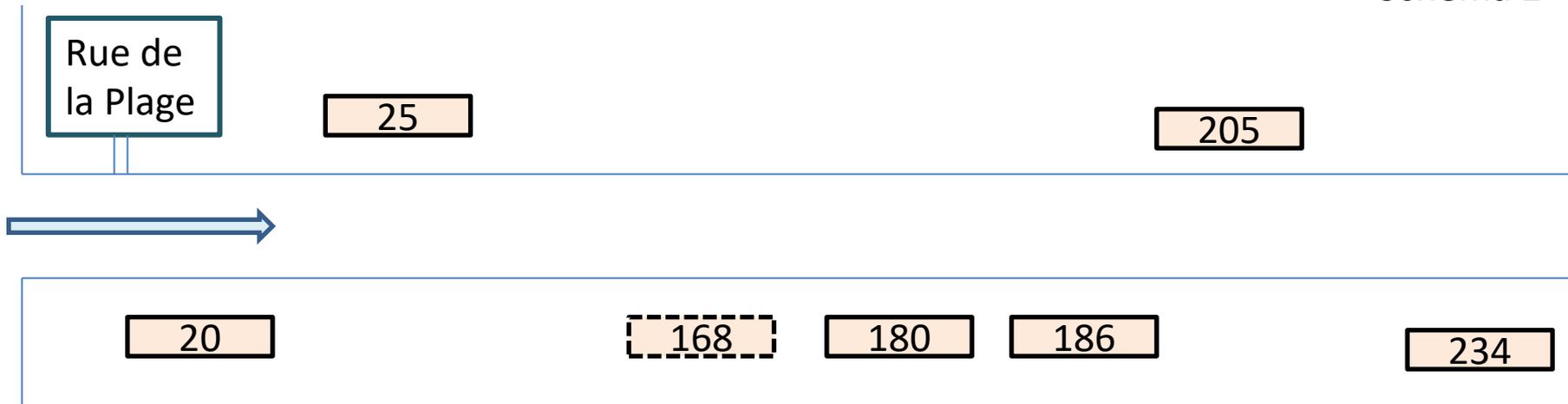
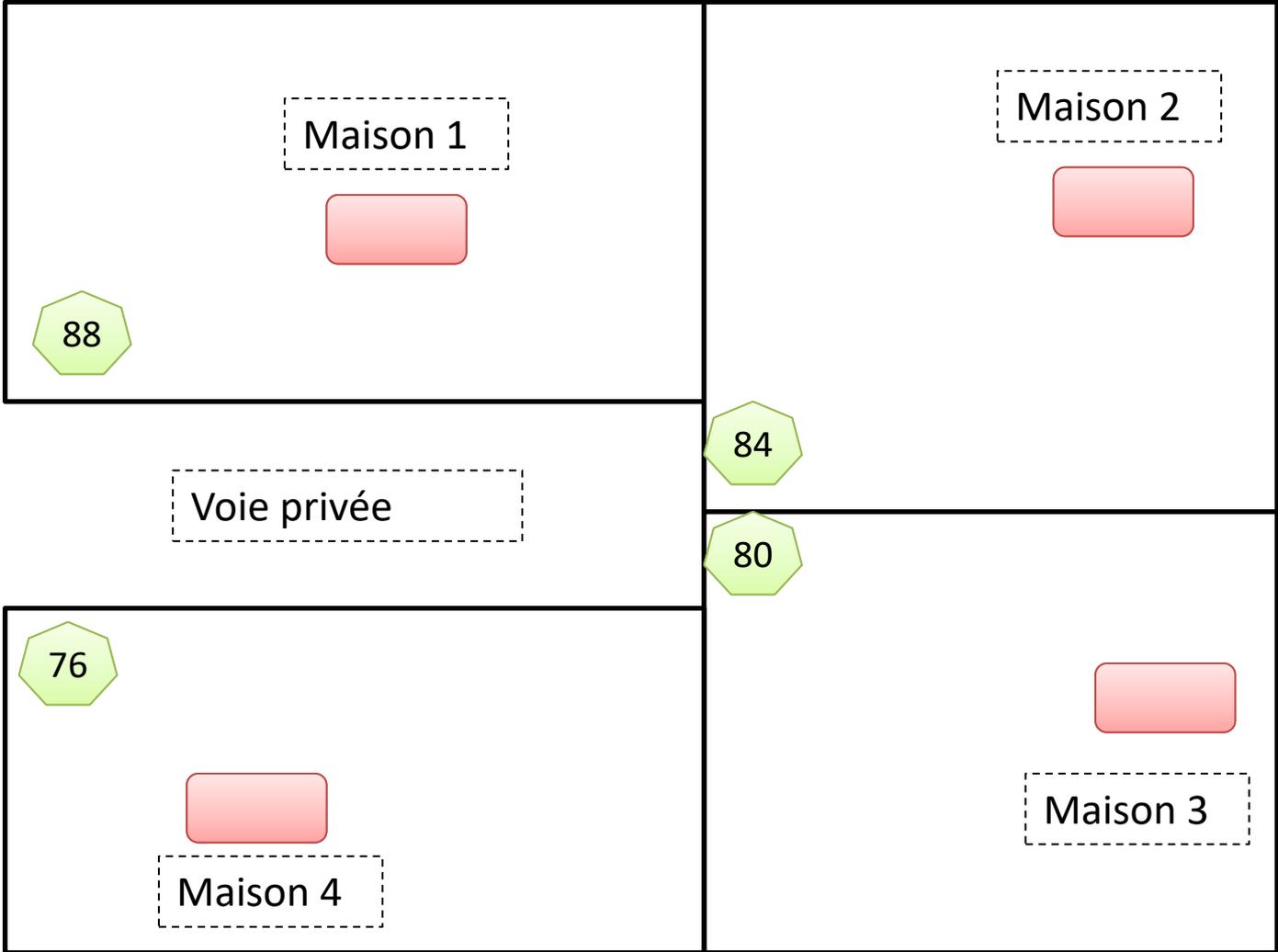


Schéma 2

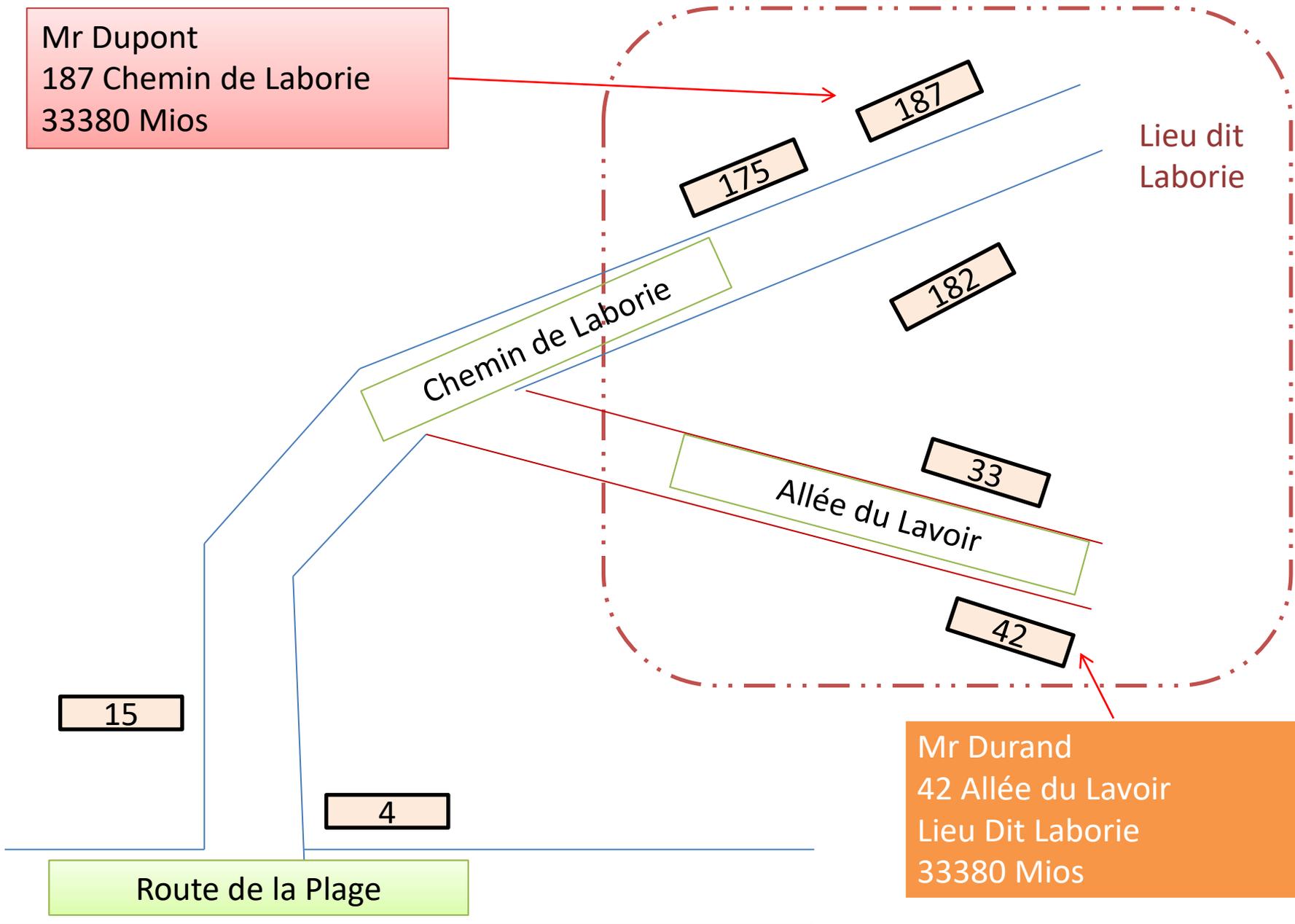


# Des exemples

R  
o  
u  
t  
e  
  
d  
e  
  
l  
a  
  
P  
l  
a  
g  
e



Mr Dupont  
187 Chemin de Laborie  
33380 Mios



Lieu dit  
Laborie

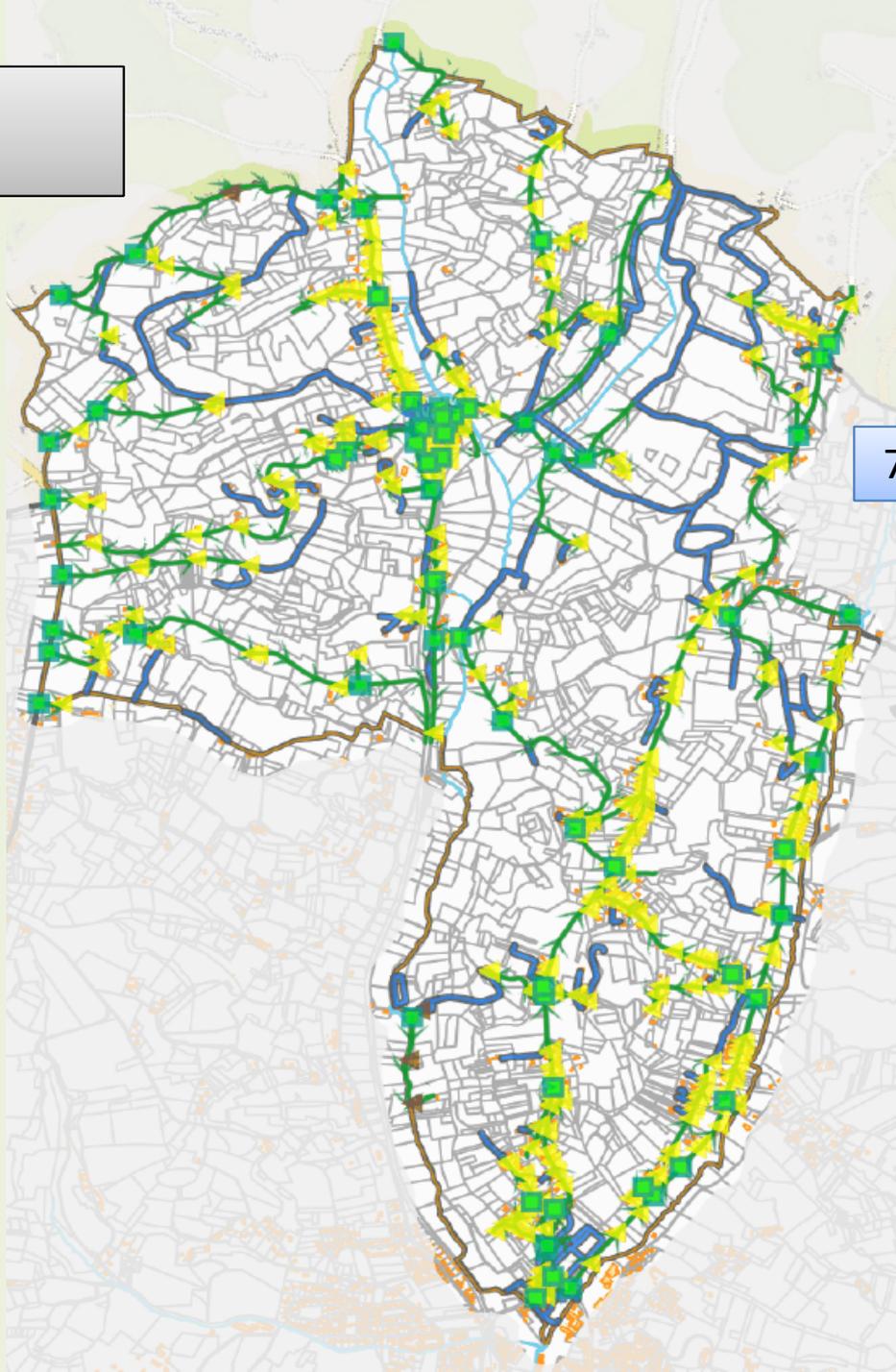
Chemin de Laborie

Allée du Lavoir

Route de la Plage

Mr Durand  
42 Allée du Lavoir  
Lieu Dit Laborie  
33380 Mios

La commune de  
Bajamont c'est :



75 voies ( chemin , allée ...)

&

474 adresses postales

